

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 17 (1946)

Heft: 3

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P74

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

N° 3

MARS 1946

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J.:
M. F. REUSSER, Moutier
Tél. 9 40 07

Secrétaire de l'A. D. I. J. et
Administr. du Bulletin:
M. R. STEINER, Delémont
Tél. 2 45 83

Caissier de l'A. D. I. J.:
M. H. FARRON, Delémont
Tél. 2 16 57

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 5.—, le numéro: 75 ct. — **Publicité:** S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: Rapport annuel (exercice 1945).

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1945

Messieurs,

A la fin de chaque exercice annuel, nous sommes appelés à jeter un coup d'œil en arrière, à contempler le chemin parcouru et à apprécier la tâche accomplie. Celle-ci ne peut être conditionnée par un plan rigide établi d'avance ; elle suit une ligne générale, mais elle subit l'influence des événements et de la situation économique. Des problèmes surgissent, d'autres rentrent dans la pénombre.

L'année 1945 restera gravée dans la mémoire des hommes. Ce sera celle de l'armistice, comme il y en a d'autres qui sont de la comète ou du tremblement de terre. Elle devrait compter double. Le 8 mai 1945, jour heureux et béni où les peuples en guerre cessèrent de s'entre-déchirer, fut suivi par une période de joie et d'espoir. L'air semblait plus léger, le travail plus facile. On se sentait revivre, malgré que l'on se rendait compte que bien des peuples devaient parcourir encore un long calvaire au milieu des ruines avant de retrouver une existence à peu près normale. L'ère des privations de toutes sortes est loin d'être révolue, bien des convulsions continuent de secouer l'humanité jusqu'au moment où un équilibre relatif sera rétabli.

L'isolement de notre pays devient de mois en mois moins rigoureux. Peu à peu, la vie économique internationale reprend ses droits. L'importation et l'exportation des marchandises sont vivifiées par de nouveaux accords commerciaux avec de nombreux pays. Notre ravitaillement s'est amélioré. Le chômage, tant redouté, n'est pas intervenu. Souhaitons que la conjoncture favorable actuelle soit durable.

Le Jura participe à l'économie générale dans la même mesure que les autres régions de la Suisse. L'industrie a été bien occupée en 1945. La main d'œuvre est devenue rare et la fabrique absorbe presque tout ce qui se présente. Dans certains endroits on a retenu d'avance les enfants, filles et garçons qui vont sortir de l'école. Cette demande presque trop forte d'ouvriers pourrait, si elle devait durer, présenter, non seulement des avantages, mais aussi certains inconvénients d'ordre social et moral sur lesquels nous n'avons pas à insister ici.

L'horlogerie marche à plein rendement et la mécanique la suit de près, de même que le décolletage ainsi que toutes les branches qui de près ou de loin touchent à l'industrie de la montre. — La métallurgie, la fabrication du ciment ou du verre, de la céramique, des tuiles et des briques ont souffert du manque de charbon. Dans toutes ces activités la demande a été grande. La verrerie de Moutier a profité de la circonstance pour électrifier son four. — La bicyclette connaît également une ère de grande prospérité s'il y avait davantage de pneumatiques. Les industries du tabac, du papier, du bois ont été occupées normalement. Quelques industries nouvelles ont pris pied dans le Jura : des seringues chirurgicales à Bassecourt, les petits moteurs électriques à Eschert, les rasoirs électriques et les briquets à Court et à Moutier, etc.

Malgré une sécheresse persistante, l'agriculture peut, en général, être satisfaite de l'année 1945. Les blés, un peu plus légers que l'année précédente, ont pu être rentrés dans de bonnes conditions. La récolte quelque peu déficitaire de foin a été compensée par des regains abondants. La pomme de terre, sans atteindre la réussite de 1944, a été suffisante. Les fruits malheureusement ont fait défaut, le gel printanier étant survenu pendant la floraison.

En résumé, 1945 a été dans l'ensemble une bonne année dans tous les domaines de l'activité humaine. Nous voulons espérer que cette situation favorable ne sera pas éphémère et qu'elle continuera quand l'économie mondiale se sera consolidée par la reprise générale de la production.

Nous passons maintenant à la revue des faits principaux qui se sont passés au sein de notre association dans le courant de l'exercice écoulé.

I. Organes de l'Association

1. Comité et commissions

Le comité de l'A.D.I.J. n'a pas subi de modification au cours de l'année 1945, sauf que M. W. Reymond, anc. maire de St-Imier s'est retiré. Il a été remplacé à titre provisoire par M. Weibel, conseiller municipal.

Le comité compte actuellement 16 membres représentant les diverses régions du Jura, ainsi que les villes de Bienne, de

Bâle et de Granges. Le président de « Pro Jura » en fait également partie.

Les commissions spéciales sont au nombre de neuf. Leur composition varie selon les tâches qu'elles sont appelées à remplir. Une nouvelle commission a vu le jour en janvier 1945 : celle du travail à domicile. M. H. Reber, inst. à Eschert, a bien voulu en assumer la présidence. Nous adressons aux différents présidents, ainsi qu'à leurs collaborateurs nos meilleurs remerciements pour le travail accompli.

Le comité était constitué des personnes suivantes pendant l'exercice 1945 :

<i>Président :</i>	M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.
<i>Vice-président :</i>	M. V. Henry, préfet, Porrentruy.
<i>Secrétaire :</i>	M. R. Steiner, directeur, Delémont.
<i>Caissier :</i>	M. H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
<i>Membres :</i>	M. P. Billieux, procureur, Porrentruy. M. W. Brandt, directeur, Evilard. M. H. Born, maire, Moutier. M. J. Galley, conseiller, Bienne. M. A. Grimaître, publiciste, Saignelégier. M. M. Henry, conseiller Porrentruy. M. P. Maillat, inspecteur forestier, Delémont. M. A. Oettinger, Verkerhrsverein, Bâle. M. H. Weibel, conseiller, St-Imier. M. Dr G. Riat, présid. de Pro Jura, Delémont. M. O. Schmitz, Granges (Sol.) M. A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.

Les présidents des commissions spéciales sont :

Commission pour la protection de la nature : M. le Dr Baumgartner, Delémont.

Commission forestière : M. P. Maillat, Delémont.

Commission des affaires communales : M. J. Schlappach, Tavannes.

Commission scientifique : M. L. Lièvre, Porrentruy.

Commission pour la protection des sites : M. F. Reusser, Moutier.

Commission du tourisme pédestre : M. R. Steiner, Delémont.

Commission sociale : M. M. Bindit, Tavannes.

Commission agricole : M. E. Loeffel, Delémont.

Commission du travail à domicile : M. H. Reber, Eschert.

2. Membres

D'année en année, nos effectifs vont en augmentant. Si les communes, les entreprises et les groupements ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique nouvellement admis ne sont pas aussi nombreux que précédemment, un nombre toujours plus grand de citoyens et même de citoyennes s'intéressent à nos travaux et se font recevoir en qualité de membre.

Ceux-ci se recrutent dans les milieux les plus divers, sans distinction de partis et de confessions. Ils viennent à nous, non seulement du Jura, mais aussi du dehors, spécialement de la capitale et nous avons la joie et l'honneur de compter parmi nous plusieurs personnalités de marque.

Nous remercions les anciens de leur fidélité et nous souhaitons aux nouveaux une très cordiale bienvenue, espérant qu'ils trouveront quelque intérêt à nos efforts. La sympathie de tous est pour nous un précieux appui.

L'état de nos membres accusait au 31 décembre 1945, les chiffres suivants :

- 84 (85) Communes municipales et bourgeoisies ;
- 29 (26) Sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique ;
- 8 (8) Compagnies de chemin de fer ;
- 109 (99) Entreprises industrielles ou commerciales ;
- 385 (349) Membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration générale

1. Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle eut lieu à St-Ursanne, le 9 juin 1945. La petite ville si pittoresque des bords du Doubs s'était parée de ses plus beaux atours pour nous recevoir. L'accueil fut cordial et charmant. Tous les participants se sont vraiment sentis à l'aise au milieu d'autorités communales attentives à être agréables à leurs hôtes et d'une population des plus sympathiques.

Des personnalités de marque honorèrent cette manifestation de leur présence : MM. G. Moeckli, conseiller d'Etat et ancien secrétaire de l'A.D.I.J. ; Juillerat, de l'exploitation du 1er arrondissement de C.F.F. ; Dr. Fischer, chef d'exploitation du B.L.S. ; Dr. Jenny, représentant du Département de l'Intérieur de Bâle ; P. Keller, président du Heimatschutz bernois ; A. Rebetez, président de la Société jurassienne d'Emulation ; Engel-Schmidlin, représentant de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne ; Müller, chef de publicité du B.L.S.

La presse était représentée par MM. Schnetz (*Démocrate*), Robert (*Petit Jurassien*), Fell (*Journal du Jura*), Gressot (*Pays*), Arnoux (*Franc-Montagnard*).

La matinée fut consacrée à la liquidation des questions administratives. Après l'allocution de bienvenue du président, l'approbation du rapport annuel, des comptes et du budget, la nomination d'un nouveau membre du comité en la personne de M. Weibel de St-Imier, la désignation des communes vérificatrices des comptes (Courrendlin et Laufon), l'adoption du pro-

gramme d'activité furent rapidement liquidés. L'assemblée se termina par le vote d'une résolution demandant que les eaux du Doubs ne soient pas détournées par la construction projetée d'une nouvelle usine électrique et qu'elles continuent de baigner les murs de St-Ursanne.

Le banquet, très bien servi à l'Hôtel du Bœuf, fut agrémenté par les paroles de sympathie prononcées par quelques orateurs, entre autres par M. le conseiller d'Etat Mœckli et par les représentants de la Société jurassienne d'Emulation, de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, et du Heimatschutz.

L'après-midi, l'on entendit une intéressante conférence de M. Juillard, inspecteur fédéral, sur l'assurance-maladie, puis on alla visiter l'antique collégiale sous la direction experte de M. l'abbé Chapatte.

Cette excellente journée se termina par une réception des participants par la municipalité à l'Hôtel de Ville, vieil édifice d'une très belle architecture. Là, autour du verre de l'amitié, M. le maire Migy salua la nombreuse assistance en termes heureux et prenants, cependant que la fanfare jouait sur la place ses plus beaux airs devant une grande foule assemblée.

Vers les 18 heures chacun monta à la gare, content de cette belle et bonne journée.

2. Séances et délégations

Il y a eu au cours de l'année, 4 séances de comité et 19 séances du bureau composé du président, du secrétaire et du caissier. On peut se rendre compte, d'après le nombre des séances que le travail n'a pas manqué et c'est parfois par kilo que le papier sort du bureau du secrétaire. Nous ne voulons cependant pas dire par là que la quantité remplace la qualité !

La plupart des commissions ont tenu deux séances au moins et leur activité a été fructueuse. Sans elles, il ne serait pas possible de remplir tous les points de notre programme. Nous sommes reconnaissants que tant de bonne volonté et de dévouement se manifestent sous les auspices de notre association.

De nombreuses délégations ont été envoyées à des réunions importantes. Nous pensons à la Foire de Bâle, à la Fédération des sociétés du Pied du Jura, au Marché-Concours de Saigneléger, aux assemblées du Heimatchutz, de la protection de la nature, de la Société de la Combe Grède, etc.

3. Relations avec d'autres groupements

Nous avons eu la joie de pouvoir renouer nos relations de bon voisinage, interrompues pendant 6 longues années de guerre, avec les autorités de la Chambre de commerce de Belfort et de son territoire. Le 28 avril 1945, une cohorte de 20 invités, parmi lesquels se trouvaient M. le préfet Laumet, M. le sous-préfet Carel de Montbéliard, M. Dreyfus-Schmidt, maire de Belfort

M. Joachim, vice-président de la Chambre de commerce, M. Thanner, président du tribunal de commerce, M. Klopfenstein, président du conseil départemental, M. Faure, représentant des chemins de fer français, à Berne, arrivait à l'Hôtel de ville de Porrentruy, où elle fut reçue par le comité directeur de l'A.D.I.J. flanqué des autorités municipales, des députés au Grand Conseil et au Conseil national, des représentants des C.F.F et du B.L.S., ainsi que de la presse. La réception fut des plus réussie. Après les souhaits de bienvenue du président de l'A.D.I.J. auxquels répondit M. le préfet Laumet, différents groupes furent formés pour discuter les démarches à faire en vue de la reprise du trafic ferroviaire international par la voie de Delle, les problèmes économiques qui sont communs à la région de Belfort et au Jura bernois, la reprise des relations postales, etc.

Au banquet, présidé par M. le préfet Henry et très bien servi à l'Hôtel du Simplon, d'excellentes paroles d'amitié et d'estime furent échangées. Le soir venu, on se sépara en se promettant réciproquement de renouveler dès que possible un contact aussi bienfaisant. La guerre n'étant pas terminée, il ne fut pas possible de donner à cette rencontre le caractère d'une manifestation publique.

Trois mois après, les dirigeants de l'A.D.I.J. étaient invités aux fêtes organisées à Belfort en l'honneur de M. René Payot, notre éminent concitoyen. Nous eûmes le plaisir d'être à ses côtés lorsqu'il fut reçu citoyen d'honneur de la ville du Lion, en même temps que le général De Lattre de Tassigny. Nous gardons de cette émouvante cérémonie, ainsi que de l'hospitalité française un lumineux souvenir.

Nous n'avons pas pour autant négligé les groupements de chez nous, avec lesquels nous entretenons toujours les meilleures relations. Ce sont :

- Société jurassienne d'Emulation,
- Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
- Syndicat d'initiative de Bâle.
- Heimatschutz bernois,
- Chambre de commerce de Bâle,
- Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
- Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,
- Office suisse d'économie forestière, Soleure.
- Société neuchâteloise des sciences naturelles.

D'autre part, l'A.D.I.J. est membre des organisations suivantes :

- Conférence cantonale des horaires,
- Fédération des sociétés du Pied du Jura,
- Loterie cantonale « Seva » (avec représentation au comité),
- Association cantonale des propriétaires de forêts.
- Section bernoise du Cartel suisse de tourisme pédestre,

Ligue suisse pour la protection des sites,
Commission cantonale pour la protection de la nature,
Société cantonale d'utilité et d'économie publique (avec
représentation au comité),
Fondation de la Flèche du Jura,
Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
Union des Sociétés suisses de développement.

4. Bulletin «Les Intérêts du Jura»

Le « Bulletin » a paru régulièrement en 1945. Ses 12 numéros, dont 1 numéro double, font 180 pages de texte au total. Ils ont été richement illustrés, chaque fois que la matière s'y prêtait. Les articles publiés touchent presque tous les domaines de la vie économique et culturelle du Jura : Alimentation de nos communes en eau potable, Foire de Bâle, Aménagement du réseau routier jurassien, Protection de la nature, Protection de nos localités (protection des sites), Structure de l'économie agricole, Assurance-maladie, Charges financières des communes, Construction d'habitations, Horlogerie, Horaires des chemins de fer, Service postal, Tourisme pédestre, etc. Nous nous efforcerons par la suite de perfectionner notre bulletin, quant à sa présentation et aux matières à publier. Alors que par le passé, le format du bulletin était soumis à de légères variations, dues à des raisons techniques d'imprimerie, nous avons obtenu depuis le début de cette année un format unique qui sera rigoureusement observé. Quant aux matières à publier, nous recevrons volontiers des suggestions de la part de nos membres.

Au point de vue comptable le bulletin boucle par un déficit de près de 4000 francs dont les causes sont dues d'une part au nombre des numéros, à l'augmentation du tirage, à l'augmentation des frais d'impression et du prix du papier. Mais la cause essentielle de ce déficit comptable réside dans le fait qu'il n'est porté aucune somme en compte pour compenser les 850 exemplaires servis gratuitement à nos membres et les quelque 250 exemplaires expédiés gratuitement en moyenne chaque mois aux autorités, offices fédéraux et cantonaux, rédactions de journaux ou utilisés à titre de propagande. En regard de ces 1100 exemplaires ne figurent aux recettes du bulletin que les 250 abonnements annuels à 5 francs. C'est bien la raison pour laquelle nous parlons d'un déficit comptable. En fait pour boucler le compte du bulletin, il faudrait porter en compte 4 fr. 80 par bulletin servi à nos membres.

Nous devons nous efforcer de réduire le coût du bulletin par numéro. Pour cela nous n'envisageons pour le moment que l'augmentation du nombre de nos abonnés et l'extension de notre partie publicitaire. Nous saisissons cette occasion pour exprimer à toutes les entreprises commerciales, industrielles et bancaires nos remerciements les plus chaleureux pour l'appui financier important qu'elles ont fourni en nous confiant des ordres de

publicité souvent très importants. Nous espérons aussi, que vu le développement du bulletin et l'augmentation de son tirage, nous aurons le plaisir de pouvoir les garder comme clients fidèles et que de nombreuses entreprises, qui n'ont pas cru devoir utiliser notre bulletin pour leur réclame viendront se joindre à eux.

Notre bulletin est avant tout un organe de liaison entre le Comité et les membres de l'association. Mais il veut aussi être le reflet de toutes les questions économiques, culturelles et sociales, qui préoccupent les Jurassiens dans leur ensemble. Il doit devenir à la longue une source précieuse de documentation pour tous ceux qui cherchent à connaître notre cher Jura, ses ressources, l'activité et les préoccupations de ses habitants. Pour les Jurassiens du dehors, il doit être un message régulier de leur petite patrie, à laquelle, nous le savons, ils restent profondément attachés.

5. Finances

La situation financière de l'A.D.I.J. est sensiblement la même qu'à la fin de l'exercice 1944. Pourtant, sur l'ensemble des comptes A.D.I.J. et SEVA, notre fortune est en recul de 3212,85 francs sur l'exercice 1944.

Voici les postes principaux extraits de nos comptes :

1. Les cotisations d'un montant global de 8720,90 francs se répartissent comme suit :

a) Communes	1976.15
b) Sociétés d'utilité publique	595.—
c) Sociétés à caractère professionnel	415.—
d) Compagnies de chemin de fer	170.—
e) Industries et commerces	2865.—
f) Membres individuels	2482.50
	<hr/>
	Total 8503.65

La différence provient des versements effectués en cours d'année pour le compte de l'exercice 1946.

2. Des subventions nous ont été accordées par le B.L.S., Fr. 200.— ; par la Direction Cantonale des chemins de fer Fr. 240.— ; par la ville de Biel Fr. 200.— ; par la Direction de l'Intérieur du canton de Bâle Fr. 100.—.

Au 31.12.45 la fortune de l'Association s'élevait à 67.754,47 francs, ainsi représentée :

Caisse	322.09
Compte de chèques	6492.08
Dépôts	5702.80
Fonds de réserve	31480.50
Mobilier	257.—
Titres	23500.—

Les recettes sont constituées par les subventions, les cotisations, les intérêts des capitaux, les abonnements du bulletin et par les annonces paraissant dans notre journal.

Les recettes se montent à y compris la part des loteries.	24560.90
Les dépenses se montent à	<u>17165.57</u>

Il y a donc un excédent de recettes de **7395.33**

L'expérience faite en 1945 au sujet du système nouveau admis pour l'encaissement des cotisations a fait ses preuves ; mais nous voudrions que dès la présentation du bulletin de versement il en soit fait usage, pour ne point le perdre de vue, l'oublier et forcer ainsi les rappels et les envois de remboursements qui ont quelque chose de désobligeant pour le caissier et pour les membres. Oserions-nous prier ces derniers de bien vouloir se souvenir que le trésorier leur sera reconnaissant de tout ce qu'ils feront pour lui simplifier une tâche qui devient de plus en plus lourde par suite de l'extension de l'activité de l'A.D.I.J.

La caisse a cessé d'être un simple compte de société ; elle est devenue un rouage très important dont le régime ne peut pas laisser indifférents les sociétaires.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ce que nous appelons le « Compte Seva », toutefois ce compte relève encore du caissier pour tout ce qui regarde les commissions et leur régime financier propre. Or, il y a aujourd'hui 9 commissions, et chacune d'entre elles tient à faire honneur à la tâche qu'elle s'est assignée ...mais Berne, en même temps que le caissier, tiennent les cordons de cette bourse. Vous voyez dès lors que les fonds sont jalousement gardés et que toute dépense ne peut être faite que lorsqu'elle est dûment justifiée.

Pour la première fois nous avons été sollicités de payer des impôts. Nous avons exprimé notre juste étonnement contre cette mesure et nous espérons à bon droit que l'Etat de Berne reconnaîtra l'activité désintéressée de notre association et l'utilité qu'elle déploie, non pas au profit de ses membres, comme on nous l'attribue insidieusement, mais par eux et avec leur appui financier, en faveur de la collectivité.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

Les questions ferroviaires sont toujours l'objet d'une des principales préoccupations de notre association. Les chemins de fer ont connu pendant la guerre un regain de faveur de la part du public. Par la force des choses, les voyages n'ont pu s'effectuer en majeure partie que par ce moyen de locomotion. Rarement leur nécessité n'a été démontrée d'une façon plus impérieuse. — Que leur réserve l'avenir ? Il est bien difficile de répondre à cette question, car la route reprendra bientôt tous ses droits. Le trafic aérien se développera sans doute aussi dans une grande mesure, surtout dans les relations internationales à grande distance. Une chose est certaine, c'est que le chemin de fer restera encore long-

temps en usage pour le transport de la grande masse des voyageurs, ainsi que des marchandises accusant un poids et un volume considérables. Même les expéditions partielles ne quitteront pas toutes le rail de sitôt. L'intérêt national exige que nos chemins de fer construits au prix d'énormes sacrifices ne soient pas poussés à la ruine.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons assisté au début du mois d'août 1945, à la reprise du trafic international par la ligne de Delle, par la réintroduction d'un train direct de nuit dans les deux sens entre Paris et Berne. Le prochain horaire prévoit également une relation de jour. L'importance de la transversale bernoise est donc de nouveau mise en relief. Espérons que bientôt, les trains circuleront comme avant la guerre de Paris à Milan.

Nous ne voudrions pas omettre de dire que le résultat actuel a été acquis grâce à la reconstruction des ponts sur l'Allaine et sur le canal du Rhône au Rhin à Bourogne par une entreprise suisse, la maison Losinger, membre de notre association.

L'horaire des trains a été développé d'une façon remarquable en cours d'exercice. Les relations entre Bâle et la Suisse romande comprennent maintenant six trains directs dans le sens Biel-Bâle et cinq en sens inverse. Les relations entre le Jura-nord et Berne ont été grandement améliorées. Les lignes du vallon de St-Imier et de la vallée de Tavannes ont aussi été dotées d'un meilleur horaire. Il n'est pas possible d'entrer ici dans une énumération complète des nouvelles communications. Nos membres les connaissent déjà d'ailleurs puisqu'elles existent depuis le 7 mai 1945.

De nouveaux progrès seront réalisés en 1946 sur presque toutes les lignes, mais ils n'auront pas l'ampleur de ceux de l'année passée.

Dans le domaine des constructions, rien ne se fait d'important, digne d'être mentionné. On attend le chômage pour mettre en chantier de grands travaux: double-voie Moutier-Choindez, troisième quai à la gare de Delémont, suppression de passages à niveau, etc. Faut-il penser que si le chômage ne survient pas (ce qui serait un bonheur), on ne fera rien? Ce serait assez piquant que la crainte du chômage empêche toute réalisation jugée depuis longtemps indispensable.

Des démarches ont été faites en vue de l'établissement d'une marquise à la gare de Court, de la réfection des W.C. à la gare de Porrentruy, de l'agrandissement du bâtiment de la gare de Delémont, de la construction d'un passage sous-voie à Sonceboz, de l'étude de la double-voie Delémont-Aesch.

La compagnie des chemins de fer du Jura a vu le jour ensuite de la fusion des quatre petites lignes régionales indépendantes. Souhaitons à cette nouvelle entreprise un avenir prospère pour le bien de notre contrée.

2. Routes

Le bitume et le goudron faisant défaut, l'entretien du réseau routier se borne aux travaux les plus urgents. Rien d'important n'a pu être fait ces dernières années. Notre association continue de vouer tous ses soins, en complète harmonie avec MM. les ingénieurs d'arrondissement, aux problèmes routiers.

Aux cours de l'année dernière, nous avons demandé la remise en état de la route internationale de Lucelle à Laufon dont tous les ponts ont été détruits pendant la guerre. La démarche que nous avions faite précédemment pour que l'artère Delémont-Bâle soit comprise dans le grand plan d'aménagement routier de la Confédération a été renouvelée, parallèlement aux efforts des milieux bâlois intéressés. La Direction cantonale des travaux publics a bien voulu nous promettre son appui.

3. Service postal

La Direction générale des postes nous a fait parvenir sa réponse à notre requête de 1944. Celle-ci a été étudiée de façon fort approfondie, mais on ne peut se défendre de l'impression qu'il est fort difficile d'obtenir des améliorations substantielles des Postes, même quand elles sont justifiées. Reconnaissions toutefois qu'un petit nombre de questions ont trouvé leur solution. D'autres seront reprises dès que possible.

Pour le surplus, nous renvoyons au texte de la requête et à la réponse donnée qui toutes deux ont été publiées dans les « Intérêts du Jura ».

4. Subventions

L'A.D.I.J. a continué d'accorder quelques subventions en 1945, spécialement pour la publication d'ouvrages littéraires d'auteurs jurassiens. Ont en outre reçu un soutien : le Dispensaire antialcoolique du Jura, le Don Suisse, le Marché-concours de Saignelégier, la Municipalité de St-Ursanne pour la rénovation de deux vieilles horloges, à la Société de développement de la même ville pour l'entretien des ruines du Château, etc. Le matériel des camps de jeunes chômeurs dont nous n'avons plus l'emploi depuis plusieurs années a été donné aux autorités du Territoire de Belfort pour être réparti à la population nécessiteuse.

5. Affaires horlogères

De nouvelles démarches ont été faites pour que les vacances horlogères ne tombent pas dans la semaine du 1er août, jour de la Fête nationale. D'autres instances, entre autres la commune de Moutier et celles du Jura sud, en ont fait de même. Les organes compétents semblent avoir compris la portée de ce vœu puisqu'il a été pris en considération pour 1946. Il n'était plus possible, dans certaines localités, d'organiser dignement la manifestation consacrée à la patrie, vu l'absence d'une grande partie de la population, des membres des fanfares, en particulier.

Nous sommes aussi intervenus pour qu'un jurassien soit, si possible, nommé à la présidence de la Chambre suisse de l'horlo-

gerie. Après l'examen de bien des éventualités, nous avons eu la joie de voir notre désir exaucé. Le choix est tombé sur M. le colonel Edgar Primault, directeur de l'Automobile-Club suisse et ancien élève de l'école normale de Porrentruy. Nous saisissions l'occasion pour féliciter très chaleureusement M. Primault, qui est aussi membre de notre association, et lui souhaitons plein succès dans sa tâche.

6. Protection de la nature

(*Rapport présenté par le président de la Commission
M. le Dr. R. Baumgartner, à Delémont*)

Les objets suivants ont retenu l'attention de la Commission au cours de l'année dernière :

Etang de la Gruyère. Cet objet, placé sous protection provisoire par l'Etat, le 12 mars 1943, ne cesse cependant de nous préoccuper. Chaque année l'étang est totalement vidé une ou deux fois pour les besoins de la Scierie de la Gruyère (droit d'eau), ce qui ne manque pas d'enlaidir le site et provoque la dégradation des rives. La Commission étudie actuellement deux projets qui permettraient, l'un comme l'autre, de maintenir l'eau à un niveau constant. Elle espère arriver à chef dans un avenir pas trop éloigné.

Nous avons malheureusement dû constater que l'on fait parfois du feu à proximité immédiate de la tourbière, malgré la pose, par la commune de Saignelégier, d'un écriteau stipulant en français et en allemand : « Interdiction de faire du feu ». D'autre part, il nous a été signalé de « belles cueillettes de Droséras et d'autres plantes » par des participants à une course scolaire ! Or, la mise sous protection de l'Etang interdit formellement la cueillette de plantes sur le territoire de la réserve. Il devient donc nécessaire de faire placer des écriteaux portant les indications indispensables.

Etangs de Bonfol. Contrairement à une opinion fort répandue, les Etangs de Bonfol constituent encore un milieu biologique remarquable, qui mérite d'être sauvegardé. Des plantes rares, dont certaines sont uniques en Suisse, d'autres que l'on considérait comme disparues, y prospèrent fort bien. M. le Dr Ed. Guéniat, membre de notre Commission, s'est attaché à l'étude scientifique complète de cet objet ; cette étude pourra servir de base à une demande de mise sous protection.

Fritillaire. (*Fritillaria Meleagris L.*) Cette jolie Liliacée, localisée en certains endroits sur les rives du Doubs, est cueillie parfois en abondance, et même déterrée, par les promeneurs. Or, l'*Ordonnance relative à la protection des plantes sauvages*, du 7 juillet 1953, interdit la cueillette en grande quantité, ainsi que l'enlèvement avec les racines des plantes à bulbe. Il y a donc ici un abus. Notre homme de confiance de la région précitée veillera à l'avenir sur cet objet et nous signalera les déprédatrices éventuelles.

Projet de construction d'une usine électrique sur le Doubs. Nous ne perdons pas cet objet de vue. La menace semble écartée, du moins pour l'instant. On sait qu'un projet similaire, sur territoire neuchâtelois, est vivement combattu aussi.

Divers. Nous avions appris, au cours de l'été écoulé, que des arbres allaient être coupés devant un fortin des gorges du Vorbourg, ce qui eût fort déparé les lieux. Des démarches furent faites auprès de l'autorité militaire compétente, afin que l'« exécution » n'ait pas lieu. Après une première réponse négative, nous eûmes la satisfaction d'apprendre que les arbres en question ne seraient pas coupés.

Un membre de l'A.D.I.J. nous a proposé d'entreprendre des démarches pour la mise sous protection d'un arbre remarquable. Nous étudions la possibilité de donner suite à sa suggestion.

Des propositions de mise sous protection de diverses pierres sont également à l'étude.

Notre commission a été complétée par un nouveau membre, M. le Dr J. Chausse, à Moutier.

Nous avons pris part à l'assemblée générale de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède, à l'Hôtel du Chasseral, le 25 juillet 1945, et à la Conférence cantonale pour la protection de la nature, le 4 novembre 1945, à Berthoud.

Rappelons, pour terminer, le No 5, de mai 1945, du bulletin « Les Intérêts du Jura », richement illustré, et consacré entièrement à la protection de la nature dans le Jura bernois.

7. Commission du tourisme pédestre

(*Rapport présenté par le président de la Commission
M. R. Steiner, à Delémont*)

La région Delémont-Laufon, partagée initialement en 5 sous-secteurs, soit Laufon, Delémont, Haute-Borne, a été remaniée et divisée en 2 sous-secteurs seulement : Delémont et Laufon (voir bulletin de l'A.D.I.J. No 5/1944, page 44).

Aux 4 itinéraires modèles (voir bulletin de l'A.D.I.J. No 1/1940, page 17)

Delémont-Les Rangiers-St-Ursanne

Moutier-Moron-Saignelégier

La Neuveville-Chasseral-St-Imier

St-Imier-Mt-Soleil-Le Noirmont

est venu s'en ajouter un 5e

Bienne-La Neuveville.

La remise en place du matériel de signalisation des itinéraires modèles a été terminée pour 3 itinéraires seulement le 16. 9. 45. pour l'itinéraire La Neuveville-Chasseral-St-Imier. le 22. 12. 45. pour l'itinéraire Bienne-La Neuveville. le 29. 12. 45. pour l'itinéraire Delémont-Les Rangiers-St-Ursanne.

Les travaux ont subi du retard à cause de la pénurie des matières premières nécessaires pour la remise en état du matériel, et aussi par suite de la lenteur du travail des artisans. 80 indica-

BULLETIN DE L'A. D. I. J.

teurs de chemins et des centaines de marques intermédiaires ont été remis en état et placés dans le terrain.

Dans chacune de nos 5 régions touristiques, l'état d'avancement des travaux est le suivant au 31. 12. 45.

Régions	Plan routier	Texte explicatif	Relevé des indicateurs	Croquis des tableaux d'orientation	Croquis des plans locaux	Rédactions
Chasseral M. O. Stalder, La Neuveville	terminé approuvé	terminé approuvé	en travail	terminés	terminés	en travail
Moutier M. H. Streuli, Choindez	Raimeux terminé Moron terminé Montoz terminé	terminé en travail en travail	en travail	terminé — en travail	en travail	en travail
Franches-Montagnes N. et C. : M. C. Zimmermann, Saignelégier S. : M. J. Vuilleumier, Tramelan	terminés approuvés	terminés approuvés	termi-nés	en travail —	— en travail	— en travail
Delémont-Laufon Vacant	en travail	en travail	en travail	—	—	—
Ajoie Vacant	en travail	en travail	—	—	—	—

L'action d'entraide en faveur des instituteurs sans place, commencée avant la guerre, a été reprise dès l'automne 1945 sur les bases suivantes : A la suite d'un arrangement passé entre la section bernoise du tourisme pédestre, la Société des instituteurs bernois et la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, les membres du corps enseignant bernois sans place, peuvent être engagés par la Section bernoise du tourisme pédestre pour l'exécution de travaux de bureau et dans le terrain. Ils reçoivent une indemnité journalière de 12 francs supportée en partie par la Direction de l'Instruction publique, en partie par la Société des instituteurs bernois. Si des instituteurs de l'ancien canton sont appelés à prendre chambre et pension dans le Jura pour l'exécution de travaux au profit de notre commission, nous leur allouons une indemnité supplémentaire de 4 fr. grâce à un crédit spécial qui nous a été ouvert par l'A.D.I.J. et Pro Jura.

Sur demande des Berner Wanderwege (Section bernoise) nous avons établi 22 projets de courses scolaires de 1 et de 2 jours dans le Jura bernois. Ces projets ont été publiés dans l'Ecole bernoise et nous ne doutons pas qu'ils nous amèneront de nombreux jeunes touristes. L'organisation de courses conduites a été poursuivie par les Berner Wanderwege. Une seule course a été organisée dans le Jura bernois, le 14 octobre dernier. Conduite par M. Zeugin de Court à Granges par le Harzer et le Grenchenberg, elle a

battu le record de la participation avec 227 touristes de Berne. C'est un succès encourageant et il est probable que les courses conduites devront être maintenues à l'avenir, car elles répondent à un réel besoin.

La section bernoise a publié en automne 1945 son premier guide en langue allemande. Le guide contient les 55 itinéraires modèles du canton de Berne, dont 5 concernent le Jura. Il est en vente pour le prix de 5 francs auprès du Bureau des Berner Wanderwege, Berne, Marktgasse 24. Il est remis gratuitement aux membres des Berner Wanderwege (cotisation minimum 5 francs).

Nous regrettons que deux postes de chef de district soient encore vacants :

Ajoie : depuis le printemps 1945 par suite de la démission de M. Maurice Lapaire, professeur, Porrentruy.

Delémont-Laufon : par suite du départ de M. P.E. Farron, ingénieur forestier, Delémont.

La composition de la Commission a encore subi les modifications suivantes : Les représentants de Pro Jura, MM. Dr G. Riat et F. Imhof ont été remplacés par MM. F. Schweingruber et J. Schaller, tous deux de Delémont. M. A. Droz, professeur, Delémont, secrétaire-caissier, a été remplacé par M. P. Joray, employé de banque, Delémont. Nous exprimons à M. A. Droz, toute notre reconnaissance pour les excellents services qu'il nous a rendus avec un réel désintéressement.

La Commission s'est réunie 2 fois en 1945. Son bureau a eu 10 séances pour la liquidation des affaires courantes. Il a fait en outre une reconnaissance dans le terrain. La plus grande charge de travail repose sur M. W. Zeugin, notre chef technique, et sur nos chefs de district. Je me fais un plaisir de souligner que chacun des membres de la Commission s'acquitte de ses obligations avec dévouement et compétence et je suis personnellement reconnaissant à tous mes collaborateurs des efforts qu'ils ont fournis en 1945. Notre programme de travail est encore très chargé et au cours des deux ou trois prochaines années nous aurons tout particulièrement beaucoup de travaux à exécuter. Nous ne serons en mesure de le faire que si nous jouissons de l'entièvre confiance des Berner Wanderwege, de Pro Jura et de l'A.D.I.J., de leur appui financier, de l'active collaboration des sociétés de développement et d'embellissement et des autorités communales. Si ces conditions sont remplies, nous réaliserons dans le Jura bernois un programme d'activité dont nous pourrons être fiers.

8. Commission scientifique

(*Rapport présenté par le président de la Commission,
M. L. Lièvre, Porrentruy*)

1. Archéologie, Préhistoire.

a) *Voie antique de Sur la Croix.* Un rapport détaillé concernant cette question sera publié ultérieurement.

b) *Mégalithes de Chercenay.* Un résumé provisoire des observations faites à Chercenay par M. le Dr. Koby fera aussi l'objet d'une publication ultérieure.

c) *Grottes.* M. le Dr Perronne a repéré quelques grottes encore inexplorees dans la région du Doubs. Il se propose de les soumettre à des investigations systématiques au cours de la belle saison.

2. Géologie, hydrologie.

a) M. le Dr A. Eberhardt de St-Imier a continué ses études géologiques de la région.

M. le Dr H. Liechti a effectué des recherches pour fixer la tectonique de la région du Mont-Terri.

M. L. Lièvre a étendu ses investigations géologiques aux régions de l'Ajoie et de la Vallée de Delémont où se sont accumulés les dépôts des fleuves vosgiens. Ces dépôts sont des réservoirs de matières utilisées en céramique, dans la construction, pour l'entretien de routes, etc.

b) *Hydrologie.* Différentes communes souffrant de pénurie d'eau potable se sont adressées à l'A.D.I.J. pour obtenir l'appui de notre commission pour les recherches d'eau auxquelles elles procèdent. Plusieurs membres de la Commission scientifique ont prêté leur aide à ces travaux de prospection qui ont permis de donner des conseils à ces communes en vue des fouilles à exécuter pour se procurer le précieux liquide.

Au cours de ces recherches, il a été constaté que *toutes les sources du Jura sont en voie de régression*; leur débit diminue continuellement. Nous assistons à un phénomène de desséchement graduel de nos régions calcaires par suite de la fuite des eaux vers les profondeurs du sol, par les innombrables fissures des roches. Ces eaux qui disparaissent dans le sous-sol jurassien s'y réunissent et vont alimenter dans les plaines alluvionnaires ou détritiques les *nappes phréatiques* qui renferment *l'eau de fond*.

Le professeur Lièvre s'est occupé de la recherche de ces nappes d'eau de fond en Ajoie, dans le Clos du Doubs et dans la vallée de Delémont. M. le Dr Eberhardt s'est occupé de celles du Vallon de St-Imier.

c) Les études géologiques et hydrographiques préliminaires ont été faites pour la constitution d'un cours d'eau à ciel ouvert en Haute-Ajoie. Le projet concernant ce cours d'eau fera l'objet d'une publication dans le Bulletin de l'A.D.I.J.

3. Schistes bitumineux.

Les gisements des schistes bitumineux du Mont-Terrible ont fait l'objet de nombreuses interventions pour hâter leur exploitation. Grâce à l'intervention de M. le Conseiller d'Etat Dr Gafner, l'Office cantonal bernois pour l'introduction de nouvelles industries fut chargé d'étudier la question de la rentabilité de ces richesses minérales.

M. l'ingénieur Strauss, directeur de cet office déploya une grande activité en faveur d'une rapide mise en valeur de ces

immenses réserves d'huile minérale et vint très souvent sur place se documenter et discuter avec nous de ce problème essentiel pour le développement industriel de l'Ajoie.

Des renseignements nous étant parvenus de Suède, mettant en relief les résultats remarquablement concluants réalisés dans l'exploitation des schistes bitumineux d'une teneur en huile sensiblement égale à celle des nôtres, M. Strauss partit pour ce pays dans l'intention de vérifier ces résultats. Il en rapporta la certitude que l'exploitation des schistes en Suède avait été d'une grande portée économique pendant la guerre et qu'ils avaient constitué un succès financier extrêmement brillant.

Il s'assura le concours du géologue de l'Etat suédois pour venir expertiser dans le Jura nos schistes bitumineux.

Au cours de l'automne 1945, nous avons accompagné M. Eklund, géologue de l'Etat dans ses visites aux schistes du Mont-Terrible. Plusieurs conférences ont été consacrées à des discussions avec de nombreuses personnalités du monde industriel jurassien, pour aviser aux voies et moyens d'exploiter le plus rationnellement possible nos schistes. Entre temps des essais de ces matériaux avaient lieu et sont encore partiellement en cours d'exécution. M. le géologue Eklund, muni de tous les renseignements concernant l'objet de ses expertises, a fait parvenir aux intéressés un rapport très encourageant.

Il est donc permis d'envisager une prochaine exploitation des schistes du Mont-Terrible.

4. Etudes des sols.

M. le Dr Guéniat, professeur à Porrentruy, fera parvenir pour le Bulletin de l'A.D.I.J. un exposé de ses recherches agrologiques.

9. Commission des affaires communales

*(Rapport présenté par le président de la Commission
M. J. Schlappach, à Tavannes)*

Dans mon rapport du 14 mars 1945, j'ai relevé que la répartition des charges entre canton et communes faisait l'objet d'une étude confiée aux soins de M. Robert Bauder, rédacteur à Bienne.

Ce travail a été effectivement présenté et même publié dans le bulletin de l'A.D.I.J. avec un commentaire du soussigné. Il ne répond peut-être pas entièrement à l'ensemble de la question posée, puisqu'il n'apporte pas d'une façon complète le travail de révision consécutif à une nouvelle répartition des charges. Il constitue cependant un jalon important dans cet ordre d'idées.

L'étude de M. Bauder parle également de la création d'une fiduciaire pour surveiller la gestion financière des communes. La municipalité de Moutier est aussi intervenue dans ce sens auprès de la Direction des affaires communales du canton de Berne, et ce par requête du 16 octobre 1945. Jusqu'ici j'ignore si la Direction des Affaires communales a donné une réponse. En tous les cas, et dès que cette réponse sera connue, nous poursuivrons nos travaux dans le sens préconisé par M. Bauder.

Une décision qui a fait grand bruit dans le courant de l'année dernière, c'est la quotité de 2,8% imposée aux communes par la Caisse bernoise de Crédit, pour bénéficier des prestations du fonds de secours. Le soussigné a protesté violemment contre cette décision, mais jusqu'ici il s'est heurté à une incompréhension totale. Nous verrons dans le courant de cette année, si une démarche collective des communes peut conduire à un meilleur résultat.

10. Commission pour le travail à domicile

(*Rapport présenté par le président de la Commission
M. H. Reber, à Eschert*)

Cet organe de l'A.D.I.J. a une année d'activité. C'est dire que ses pas sont encore incertains, que son travail n'offre rien « d'éblouissant » et qu'il est trop tôt pour porter un jugement objectif sur son existence même.

Il nous paraît utile, avant tout de préciser que le travail à domicile est régi par une loi fédérale du 12 décembre 1940, déterminant les qualités d'ouvrier à domicile, d'employeur et de sous-traitant, les conditions de travail, la fixation des salaires et le contrôle des ouvriers. Des ordonnances d'application particulières ont été publiées pour le tricotage à main, les travaux de lingerie et de confection. Dans l'horlogerie, ce travail est régi par un arrêté spécial du Conseil fédéral. Enfin, selon une statistique aimablement fournie par la Chambre cantonale du Commerce et de l'Industrie, il ressort « que c'est bien le tricotage à la machine qui occupe le plus de monde à domicile. Une enquête faite en février 1944 a révélé que 160 ouvrières environ produisaient chez elles des articles de bonneterie ; cet effectif est en diminution continue, et les patrons ont tendance à favoriser le retour en fabrique des éléments de la production ».

Un bref aperçu des maisons jurassiennes sortant du travail à domicile et inscrites au registre cantonal donne le tableau suivant : on sort du tricotage à la machine à Alle, Bonfol, Cornol, Porrentruy, Courgenay, Vicques et Mervelier ; du tricotage à la main à Delémont ; des articles de confection à Porrentruy et Bienne ; des articles de chaussures à Porrentruy ; des brosses à dents à Montsevelier ; des travaux d'emballage à Tavannes, Saint-Imier, Laufon ; de petites parties de l'industrie métallurgique à Tavannes, Moutier et Sonceboz.

A cela, pour avoir une synthèse plus complète encore, il faudrait ajouter les nouvelles industries qui ont pris pied chez nous ; c'est un travail de statistique que la Commission n'a pas encore réalisé.

Le règlement de la Commission pour le travail à domicile définit ainsi le but fort louable de ses membres : favoriser le travail à domicile dans le Jura bernois et tout particulièrement dans les régions pauvres en industries, où le travail à domicile constituera un appoint économique précieux à la population ; créer à cet effet des groupements locaux ou régionaux...

De cet idéal à la pratique, il y a un très long chemin à parcourir. Cette première constatation résulte des 2 faits suivants :

1. Momentanément, le travail à domicile ne paraît pas correspondre à une nécessité pratique de nos populations, même campagnardes ; l'immédiat après-guerre est caractérisé par une intense activité industrielle dans les fabriques où l'embauche est très forte.

2. Nous vivons « sous le règne de la pièce de cent sous » et les prix pratiqués par le travail à domicile ne soutiennent pas la comparaison avec ceux offerts par l'usine ; ils repoussent les travailleurs éventuels.

Nos efforts ont donc porté dès le début sur les 2 points ci-après :

1. Trouver des personnes qui, pour toutes sortes de raisons et motifs, ne peuvent travailler en fabrique.

2. Leur faire comprendre que le travail à domicile ne peut actuellement leur procurer qu'un gain accessoire, précieux quand même pour la famille. Il faudrait des dons particuliers pour convaincre selon ces 2 points ! Nous avons souvent « prêché dans le désert » ...Quand on nous demande « Qu'est-ce que ça paie ? » et qu'il faut répondre par des chiffres ne dépassant jamais 1 franc à l'heure, la seule réponse reçue est celle-ci « C'est inhumain ! Offrez votre marchandise ailleurs ».

Qu'avons-nous fait, qu'avons-nous *pu* faire ?

En avril, deux maisons de Biel offrent de sortir du travail, mais à de telles conditions que nous y renonçons immédiatement. (Complets-salopettes 2.20 à 2.70 ; chemises de travail 60 à 80 ct. ; tabliers de travail 60 à 80 ct. ; blouses-fourreaux 85 ct. à 1.10 fr. ; les ouvrières devaient s'occuper de la coupe complète comme de tout le travail !)

En mai, l'Office suisse du travail à domicile nous propose un ourlage à la main de pochettes-mouchoirs ; on peut y gagner, selon l'habileté, environ 60 ct. à l'heure ! A qui faut-il proposer cela ? Deux essais sont tentés, l'un dans le Grandval où l'ouvrière renonce par manque de patience ; l'autre dans le Petit Val où l'affaire doit être abandonnée par suite de l'inadaptation des ouvrières et de leur travail mal soigné.

En août, une personne demande du travail à domicile ; mais elle « veut » quelque chose dans l'horlogerie, éventuellement, dans une autre branche que la confection ou le tricotage. C'est peut-être le moment de signaler que la Commission n'a pas la possibilité actuellement de s'occuper du travail à domicile dans l'horlogerie ; son choix s'est porté sur la confection en général pour les raisons suivantes : de façon à ne pas éparpiller ses efforts et parce que les régions non-industrielles retiennent surtout son attention. Ce cas échoue également, à la suite des prétentions de salaires... Quand on a gagné passé 1.50 fr. à l'heure à l'usine, on n'accepte pas 90 ct. à l'heure à la maison !

Nous ne considérons pas ce raisonnement comme tout à fait juste. Si le salaire en fabrique est plus élevé, sa valeur nominale

baisse dans la pratique quand on a déduit souvent les frais d'obtention de ce salaire ; en revanche, nous pensons que 90 ct. gagné à la maison valent en pratique 90 ct. net, ou à peu près. Mais c'est un peu subtil pour la mentalité d'aujourd'hui !

Une demande de travail venant de Porrentruy doit être repoussée, après renseignements pris sur l'intéressé. La sécurité et la confiance, plus que les promesses et les belles paroles, nous semblent être à la base de notre tâche. Qui nous en blâmera ?

Reste à notre actif — et encore, peut-on parler ainsi ! — le cas de Mervelier : la fabrication de pantoufles de feutre. Avec l'aide précieuse de l'Office suisse du travail à domicile, comme après des démarches souvent pénibles, difficiles toujours, on a réussi à lancer cette affaire qui donne actuellement de l'espoir et tient à cœur à Monsieur Clément Marquis, membre de notre Commission, et receveur communal de Mervelier. Les ouvriers et ouvrières — oh ! trois pour le moment — sont trouvés, le travail est assuré par la maison Schneiter, Enggistein ; son écoulement aussi. Les prix sont acceptables : le tressage du feutre et la doublure des pantoufles procurent un gain moyen de 2.40 à 2.50 par paire ; avec de la pratique, un ouvrier arrivera à un salaire moyen de 1 francs et plus à l'heure.

Avons-nous été pessimiste ? Plutôt réaliste ! Nous avons la certitude que si la Commission met sur pied une affaire par an, elle pourra prétendre aux louanges de l'A.D.I.J. ...Nous continuons volontiers nos efforts, l'expérience n'est pas terminée et, si nous avons la confiance du Comité, nous mettrons encore nos modestes forces à sa disposition.

11. Commission de la protection des sites

(*Rapport du président de la Commission M. F. Reusser, Moutier*)

La commission a tenu deux séances au cours de l'année. Son activité a pour but de protéger les vestiges du passé, de s'intéresser aux questions d'urbanisme, de veiller à ce que les nouvelles constructions ou les transformations de bâtiments existants ne déparent pas un site. Notre intervention a été sollicitée dans plusieurs cas que nous n'énumérerons pas pour des raisons de convenance. Nous aurons d'ailleurs peut-être l'occasion de revenir plus tard sur l'un ou l'autre des objets traités.

Nous nous permettons de faire appel ici à la collaboration du public pour que tout ce qui touche à la protection des sites (architecture, conservation de l'aspect d'un lieu typique, etc.) nous soit signalé à temps. Il est inutile de maugréer et de critiquer après coup, quand l'irréparable est consommé.

12. Commission sociale

(*Rapport présenté par M. M. Bindit, président*)

Trois objets ont retenu toute notre attention :

1. L'assurance maladie
2. Le cinéma et la jeunesse.
3. Le climat social des ateliers et des usines au Jura.

Voici où nous en sommes dans ces trois domaines :

1. Création d'une nouvelle Caisse d'assurance-maladie.

Fondée le 5 janvier 1946, cette nouvelle caisse « *La Jurassienne* », devra la vie à la sollicitude de l'A.D.I.J. Le comité d'action que présidait M. René Steiner a remis ses fonctions au comité de la Caisse, dirigé par M. Jean Schaller, maître secondaire à Delémont. Le siège de la nouvelle institution est à Cortébert, au domicile de M. Henri Etienne, instituteur et gérant de la caisse.

Le comité de l'A.D.I.J. ayant vécu avec nous toutes les phases de la mise en train, il nous dispenserá de relater ici les différents épisodes de cette activité. Mais il nous permettra de le remercier spécialement de l'intérêt qu'il a porté à notre effort et de l'appui tangible qu'il continue à fournir au lancement de « *La Jurassienne* ».

2. Le cinéma et la jeunesse.

Cette question a fait un nouveau pas. M. le Directeur de l'instruction publique nous y ayant autorisés, nous avons eu une entrevue avec Messieurs les inspecteurs des écoles du Jura. Résultats : Pour les cours de perfectionnement du corps pédagogique jurassien qui auront lieu cette année, nous disposerons d'une demi-journée dans chaque cours (au total six) pour faire présenter par un spécialiste le problème du cinéma aux éducateurs de la jeunesse. Les frais seront supportés totalement par la Commission d'organisation des cours de perfectionnement. Le conférencier sera M. Jean Brocher, ingénieur, directeur des Cinémas Populaires Romands, à Vandoeuvre/Genève. Nous savons M. Brocher particulièrement qualifié dans le domaine qui nous occupe.

3. Enquête sur les aspirations et les soucis du monde ouvrier.

Elle continue son cours. Nous aurons bientôt assez de réponses pour pouvoir entreprendre le travail de dépouillement. Déjà maintenant, le résultat serait intéressant, mais nous désirons disposer d'une documentation un peu plus complète.

Au moment de ce dépouillement, notre commission reprendra ses séances régulières, car il s'agira de tirer des conclusions et de prendre des responsabilités. Au cours de ces derniers mois, nos rencontres ont été plus rares, une fois « *La Jurassienne* » mise sur pied. Elles reprendront régulièrement dès que la documentation de notre enquête sociale sera complète.

13. Commission forestière

(*Rapport de M. P. Maillat, président*)

Durant l'année 1945 la Commission forestière s'est donné pour tâche essentielle d'élaborer un règlement d'activité lui permettant d'étudier toutes les questions qui sont d'un intérêt général pour le développement de la forêt jurassienne et la sauvegarde des intérêts généraux des propriétaires de forêts du Jura.

Pour arriver plus sûrement aux buts qu'elle se propose d'atteindre, la Commission a procédé à une refonte complète de sa

formation, en s'adjoignant le concours de tous les techniciens forestiers du Jura ainsi que celui des principales associations régionales de propriétaires de forêts. Actuellement elle se compose de 16 membres individuels et de 5 associations régionales.

Ainsi constituée, la Commission forestière sera à même d'aborder et de traiter des problèmes de plus grande envergure que par le passé, tout en tenant mieux compte des intérêts de toutes les régions du Jura.

Les questions relatives aux prix des bois ont retenu toute l'attention de la Commission, qui est intervenue auprès des organes compétents pour obtenir certaines améliorations dans la fixation des prix des bois. Nos efforts ont été partiellement couronnés de succès.

Certaines questions d'ordre social ont également fait l'objet de discussions au sein de la Commission, qui s'occupera en temps voulu et d'un commun accord avec l'Association forestière bernoise de l'assurance-chômage des ouvriers bûcherons et d'autres modifications à apporter aux conditions de travail des ouvriers de la forêt. Ces questions actuellement à l'ordre du jour, doivent et peuvent trouver leur solution au sein des organisations groupant les propriétaires de forêts, sans faire appel à l'activité d'autres groupements.

Constituée comme elle l'est présentement, la Commission forestière de l'A.D.I.J. est à même de déployer une activité qui, nous n'en doutons pas, pourra rendre de grands services à la forêt jurassienne.

14. Commission agricole

(*Rapport de M. E. Loeffel, Delémont, président*)

I. Cours avec démonstrations

Trois cours d'un jour sur les méthodes d'ensilage à Delémont, Porrentruy et Gros-Bois derrière (Tramelan).

Deux cours d'arboriculture de trois jours à Prêles et Porrentruy.

Un cours sur l'élevage du cheval à Saignelégier.

Un cours de deux jours sur la comptabilité agricole à Porrentruy.

Deux cours d'un jour sur la fenaision à Courtelary et Tramelan.

II. Conférences

Une grande conférence jurassienne organisée par la Commission agricole, à Delémont, sur le sujet « la protection de la propriété foncière dans l'après-guerre » par le Dr Borel de l'Union Suisse des paysans à Brugg.

Une conférence à Tavannes sur le rôle de la jeunesse dans les organisations agricoles.

Une conférence à Reconvillier, sur le même sujet.

Une conférence à Chaindon sur le même sujet.

Une conférence à Courrendlin sur l'organisation de la vente du bétail de boucherie dans l'après-guerre.

Une conférence à Vauffelin sur le remaniement parcellaire.

Une conférence à Saignelégier sur les cultures en montagne.

Une conférence à Courfaivre sur la mise en culture des marais draînés.

Une conférence à Soubey sur l'amélioration de l'élevage bovin par la fondation de nouveaux syndicats d'élevage.

Une conférence à Alle sur la nouvelle législation en matière d'élevage bovin.

En outre, il a été organisé diverses conférences régionales, avec M. le directeur ou MM. les professeurs de Courtemelon comme conférenciers.

III. Divers

La mise sur pied de l'exposition itinérante de la protection des plantes cultivées n'a pu se faire, faute de locaux suffisants, les troupes cantonnées dans le Jura ne le permettant pas. Ceux qui s'y intéressaient ont pu se rendre à Aarberg, un voyage avec billet collectif a été organisé à cet effet au départ de Delémont.

La Commission s'est également occupée de diverses questions agricoles, techniques ou pratiques, dont il est superflu de donner tous les détails.

La Commission a tenu 2 séances et le bureau s'est réuni 5 fois.

Le programme d'activité pour 1946 est encore plus varié que le précédent. Les tâches spéciales auxquelles la Commission veut s'intéresser laissent prévoir un champ d'activité très étendu.

Conclusion

Nous voici arrivés au terme de notre rapport. Dans l'espoir qu'il aura l'heure de trouver leur approbation, nous remercions nos membres de la confiance qu'ils nous ont témoignée. Notre gratitude va aussi aux autorités et instances qui ont bien voulu accorder leur appui à l'A.D.I.J. ou accueillir nos requêtes avec bienveillance. Le travail du comité a pu s'accomplir dans une atmosphère de mutuelle compréhension. L'A.D.I.J. a sa place bien ancrée dans la vie jurassienne ; elle jouit de la considération non seulement de la population de notre contrée, mais aussi de milieux étendus en dehors du Jura.

Des temps plus tranquilles, mais que nous voudrions plus tranquilles encore, sont arrivés. Une organisation nouvelle du monde est en gestation. Puisse notre pays maintenir ses droits dans le concert des nations et conserver sa petite place au soleil, dans l'honneur et la dignité. C'est là notre vœu le plus cher.

Moutier, le 5 mars 1946.

Au nom du comité de l'A.D.I.J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Extrait des comptes de l'exercice 1945

Compte A. D. I. J.

Recettes

1. a) Subventions :	740.—
b) Seva 31/32/33	8'560.—
2. Vente d'une machine	100.—
3. Cotisations	8'720.90
4. Intérêts des capitaux	1'252.15
5. Bulletin	<u>5'187.85</u>
	24'560.90

Dépenses

1. Administration	6'852.70
2. Subventions	650.—
3. Cotisations	222.32
4. Bulletin	9'162.55
5. Imprimés	<u>278.—</u>
	17'165.57
	Boni de l'exercice
	<u>7'395.33</u>

II. Etat de fortune

Actif :

1. Mobilier	257.—
2. Actions et obligations	23'500.—
3. Disponibilités :	
a) Caisse	322.09
b) Compte de chèques	6'492.08
c) Compte-courant	30.45
d) Dépôt N° 431871	855.15
e) Dépôt N° 21894	2'703.95
f) Dépôt N° 8202	<u>2'413.25</u>
	12'516.97
4. Fonds de réserve :	
a) Dépôt N° 531734	4'356.05
b) Dépôt N° 21311	19'886.40
c) Dépôt N° 12703	1'126.55
d) Dépôt N° 8418	<u>6'411.50</u>
	31'480.50
	67'754.47

Passif :

Aucune dette	—.—
------------------------	-----

III. BILAN

Fortune nette au 1.1.46	67'754.47
Fortune nette au 1.1.45	<u>60'359.14</u>
	Augmentation de fortune
	<u>7'395.33</u>